

# Les militaires et la santé : le conseil de défense était-il compétent ?



Il n'est pas dans mes habitudes d'être méchant ou ironique.

J'avoue avoir été surpris comme mes concitoyens de l'organisation des conseils de défense où l'avenir sanitaire de notre pays se décidait. Mais, là, je ne résiste pas à la tentation d'un peu d'ironie en prenant connaissance d'une histoire que la plupart d'entre nous ignore : l'une des causes de la défaite de la guerre de 1870 fut sanitaire. Tenez-vous bien, elle est liée à la parfaite mauvaise gestion par l'état-major français d'une épidémie de variole. Incroyable.

Je vous propose un petit résumé, inspiré de quelques très bons articles scientifiques et historiques sur cette histoire dont vous devinez déjà la conclusion. En juillet 1870, la France vit une épidémie de variole virulente. Cette variole hémorragique est mortifère et les vaccins de piètre qualité (tiens donc !) n'ont immunisé que très partiellement les armées. La concentration des troupes par la mobilisation produit un emballement de la maladie. Pire, les prisonniers français diffusent la maladie pendant la guerre en Allemagne en particulier.

On peut s'interroger même sur le rôle de la vaccination de l'époque, puisque Pasteur, dit-on, revacciné, reste à Strasbourg de retour de Vienne pour ne pas s'exposer. Cette maladie endémique qui fait selon les historiens environ 700 morts par an à Paris depuis 1865, explose. On convoque même une conférence des médecins pour trouver des solutions où plusieurs centaines de médecins se réunissent. L'efficacité du vaccin est déjà un vrai sujet. En effet, il immunise péniblement quelques années et encore pas toujours, obligeant à des rappels assez proches. Ainsi, Gérard Jorland, philosophe et historien des sciences, directeur de recherche au CNRS et directeur d'étude à l'EHESS, dans son très bel article : **la variole et la guerre de 1870** publié en 2011 dans Les Tribunes de la Santé (n°33) rappelle « *qu'en 1869, près de 93 % des 115 000 recrues avaient été vaccinées, mais les vaccinations n'avaient réussi que dans la moitié des cas et les revaccinations dans un tiers des cas.* » (p.26) CQFD, de notre précédent article sur la vaccination.

La débâcle militaire du Second Empire s'explique par quelques autres causes, mais l'épidémie de variole à très largement contribué à l'affaiblissement des troupes, déjà hors de combat. Et, les militaires portent la responsabilité de l'accélération de la propagation de la maladie. En effet, les gardes mobiles étaient sans cesse en mouvement : concentration de troupe, contamination, puis permissions, visites aux familles et parents, de nouvelles contaminations affectant les civils. Gérard Jorland rappelle les données : « *un chiffre sur les pertes par variole dans l'armée française fut avancé en 1872 au Congrès international de statistique de Saint-Pétersbourg : « de source officielle », il y aurait eu 23 469 morts, soit 125 000 à 200 000 malades selon le taux de létalité choisi, autrement dit toute une armée.* » (p.27), soit comme il le met en relief, autant que les morts au combat côté allemand estimés à 28.210.

On n'oublie d'ailleurs que, l'expérience ne servant à rien,

nos militaires sont revenus de Wuhan sans aucune quarantaine stricte, sans aucun contrôle sanitaire à la hauteur du risque, ce dont plus personne ne parle. Etonnant, quand on sait qu'en 1870 comme le raconte sur plusieurs exemples édifiants Gérard Jorland, le retour au pays d'un garde mobile occasionnait des ravages sur les populations. Citons au moins : « *Un premier exemple, typique, celui du Tarn, pourtant à l'antipode des champs de bataille : le 14 septembre 1870, un garde mobile meurt à l'hôpital d'Albi ; peu à peu, la contagion se répand dans la ville jusqu'à devenir épidémique un mois plus tard ; au cours des deux derniers mois de l'année, de nombreux cas se déclarent dans les casernes ; l'épidémie atteint son maximum en janvier et février 1871 avant de refluer et de s'éteindre en avril.* ». Bis repetita ! Les militaires français, par leur imprudence et incompetence sanitaire ont fait périr de nombreux soldats et ont largement contribué à la contamination de leurs compatriotes et à la diffusion de l'épidémie en Europe.

Loin de moi la volonté d'offenser l'état-major. Mais aucun n'a jamais été médecin. Alors, au nom de quelles compétences ces militaires gradés ont-ils accepté de se faire instrumentaliser par le chef de l'État pour accompagner une multitude de décisions absurdes en matière de gestion sanitaire dans notre pays ? L'histoire de la guerre de 70 aurait dû les inciter à quelques vertus. Tout d'abord l'**humilité**, pour signifier au président de la République l'incompétence des armées pour de tels sujets. Ensuite l'**intégrité** pour se savoir collectivement suffisamment incompetents pour ne pas participer à des décisions qui les dépassaient. Enfin la **loyauté**, vertu militaire qui oblige à servir la nation et son peuple souverain, bien plus que la personne du président de la République.

L'histoire retiendra donc que les militaires n'ont pas la mémoire de leur histoire et n'apprennent rien de leurs erreurs tragiques. Peut-être que nous aimerions, pour le plus grand

nombre d'entre nous, que l'état-major se fasse infiniment plus modeste et beaucoup moins complice en ayant le sens de l'honneur de l'ancien chef d'état-major des armées, Pierre de Villiers. Au lieu de se prêter à une mascarade d'une gestion sanitaire dont les historiens crucifieront la bêtise, il eut été plus raisonnable de refuser de participer à des conseils de défense qui n'ont pas pour objet la sûreté, la sécurité et la défense de notre pays. L'honneur des militaires en eut été grandi s'ils avaient su imiter le plus prestigieux d'entre eux, lorsqu'il signifia à un jeune président de la République, l'incompatibilité entre le sens des armes et du pays et ses choix et manœuvres politiques. Incroyable histoire de 70, dont ils retinrent sans doute l'idée simpliste de la distanciation sociale pour un virus d'une toute autre nature : indigent !

Mais tenez vous bien. Le fameux conseil de défense dont nous parlons n'inclut pas nécessairement les militaires. Pourtant, il bénéficiera du secret défense, parce que le chef de l'Etat agit au nom de sa fonction de chef des armées, traitant de santé, d'énergie sous la protection du secret défense. Ce Conseil de Défense et de Sécurité Nationale (CDSN) créé en 2009, pour évidemment s'occuper de programmation militaire, de dissuasion, etc. est devenu l'outil d'un Président qui agit en Chef des Armées. Il exclut les militaires qui ne disent rien, tout en profitant du secret. Double ironie donc, de militaires servant de prétexte au secret d'une politique de la crise permanente et du secret. Etrange conception de la fonction présidentielle.

**Pierre-Antoine Pontoizeau**